

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 37 (1901)

Heft: 45

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

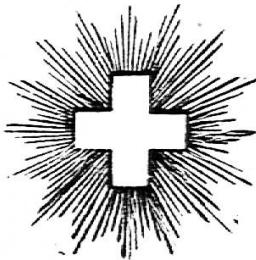
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXVII^{me} ANNÉE

N^o 43.



LAUSANNE

9 Novembre 1901

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Les difficultés de la tâche. — Un pèlerinage pestalozzien. — Chronique scolaire : Subventions scolaires, Jura bernois, Vaud, Valais, Bavière. — Nouveautés pédagogiques et littéraires. — Mot de la fin.* — **PARTIE PRATIQUE :** *Sciences naturelles : Les champignons (suite). — Composition. — Dictées. — Grammaire : l'histoire du mot « même ». — Géométrie. — Comptabilité.*

LES DIFFICULTÉS DE LA TACHE

Nous avons lu naguère avec plaisir la « Page choisie » publiée par *l'Éducateur* sous le titre « Au travail ! par Jules Payot ». Quand l'auteur déclare, en substance, que le travail gaiment accepté est à la fois plus facile et meilleur, il a infiniment raison, et le fait d'expérience dont il nous invite à refaire la preuve dans notre sphère d'activité est un de ceux qu'il est bon de rappeler quelquefois.

Nous croyons cependant qu'on peut être un travailleur consciencieux, accomplissant son devoir avec entrain et bonne humeur, sans pour cela perdre de vue les côtés perfectibles de sa position, et en se souvenant que la connaissance du mal est indispensable à la recherche du remède. Si nous essayons donc de mettre en lumière quelques-unes des difficultés de la tâche du corps enseignant en général, et des institutrices et instituteurs primaires en particulier, on voudra bien admettre que ce n'est point pour décourager ou aigrir qui que ce soit. Nous espérons, au contraire, que nos collègues se sentiront, comme nous, stimulés et comme grandis en songeant qu'ils sont quand même « à la hauteur des circonstances ». Des temps meilleurs viendront : tout vient à point à qui sait attendre. Le but que nous poursuivons est précisément de contribuer à la formation d'un dossier qui pourra avoir un jour son utilité.

On parle assez souvent, et avec prédilection, des difficultés de l'enseignement. Mais cet empressement nous inquiète un peu et nous nous demandons si cette hâte à reconnaître, en gros, les « épines du métier » ne serait point, parfois, un moyen de cacher

qu'on n'y croit pas, ou d'échapper à leur examen pour ne point avoir à envisager les suites qu'il comporterait. Il nous semble pourtant qu'à notre époque, où les résultats du travail scolaire sont pesés avec une sévérité et des exigences croissantes, on ne doit pas laisser dans l'ombre les multiples difficultés avec lesquelles sont aux prises ceux qui s'occupent d'enseignement public en général et d'enseignement primaire en particulier.

Pour qui connaît véritablement ce qu'on demande aujourd'hui de l'éducateur populaire, il n'est guère de profession plus difficile et, disons le mot, plus ingrate que la sienne. Nous disons ingrate non seulement en songeant à l'insuffisance trop fréquente des résultats — constatation pourtant pénible entre toutes — mais encore parce que nous savons qu'en général on se rend insuffisamment compte de l'ordinaire aridité de notre tâche : pour un trop grand nombre, les maîtres et maîtresses d'école, sont encore ces privilégiés « qui ont la chance de pouvoir rester à l'ombre en été et au chaud en hiver »⁴. Dans ces conditions, n'avons-nous pas le devoir de mettre en lumière les écueils et les difficultés dont notre route est semée ?

Il y a les difficultés d'ordre général fréquemment relevées déjà et que nous nous bornerons à rappeler. D'abord cette fausse situation de fonctionnaires communaux qui ne peuvent, bien souvent, obéir aux ordres de l'autorité supérieure sans déplaire à la population qui les entoure..... et qui les paie. Il est à remarquer que la réciproque est également vraie. Puis ce sont les réformes tentées d'en haut et qui n'arrivent pas à chef, parce que les intermédiaires négligent plus ou moins d'apporter la contribution qui leur est demandée et qui serait nécessaire pour les faire aboutir (questions des congés, des dispenses et des promotions, par exemple). C'est le mauvais vouloir que montrent nombre de communes quand on leur demande telle réparation ou installation pourtant nécessaires à l'accomplissement du devoir professionnel...

Mais nous voilà amenés à pénétrer plus avant dans notre sujet. Le devoir professionnel ! C'est là surtout, c'est au cours de la tâche journalière que nous attendent les soucis les plus nombreux, les plus divers et les plus obsédants, comme aussi les plus généralement ignorés.

Notre enseignement doit se conformer non seulement à la lettre, mais surtout à l'esprit d'un plan d'études, d'ailleurs excellent ; mais les manuels qui en sont les auxiliaires indispensables, quoi qu'on en dise, sont — à deux ou trois exceptions près — insuffisants ou conçus d'après des idées surannées, incompatibles avec la méthode scientifique qui a guidé les auteurs des programmes.

L'emploi de cette méthode elle-même est entravé assez sérieusement par les préjugés populaires (questions des examens, des sorties d'étude, de la gymnastique), par de mauvais plis pris

⁴ Ceux qui le disent sont-ils sincères ? On pourrait en douter à voir le peu d'empressement qu'ils mettent à fournir des recrues à nos Ecoles normales.

antérieurement par des élèves, et surtout par le manque de coordination et d'unité de vues dans le travail des classes superposées de beaucoup de localités.

Certes l'enseignement, tel que le conçoit et l'exige aujourd'hui la science de l'éducation, avec ses étapes et son souci constant de la concentration, est intéressant, efficace et instructif pour le maître lui-même ; mais aussi combien plus absorbant et délicat à diriger que la routinière exposition d'autan ! Et puis, si vous ne savez pas vous borner, vous êtes perdu ! deux heures passent où une aurait dû suffire et vous ne voyez plus la possibilité d'atteindre le bout de la tâche mensuelle. Que devient, par exemple, votre leçon de géographie, de lecture ou d'histoire naturelle si vous ne rognez pas impitoyablement dans ce que vous auriez à dire, afin d'avoir assez de temps pour ce que vous avez à faire voir ?

Si nous passions en revue les divers autres enseignements, nous verrions qu'ils demandent tous une préparation pour être bien donnés, même ceux, on pourrait presque dire surtout ceux qui étaient autrefois pour le maître presque des heures de repos. Celui du dessin est du nombre. Est-il facile d'apprendre à dessiner en perspective à une classe de quarante-cinq élèves, quand on ne possède ni le matériel, ni les modèles en grandeur suffisante ?... Et la gymnastique ? Heureusement qu'on n'est pas trop exigeant sur le chapitre des résultats ; sans cela, que ferait le maître, qui manque souvent d'engins et n'a parfois pas d'autre emplacement à sa disposition que la voie publique ? Le chant lui-même n'est point sans nous apporter sa part de soucis... et de fatigue, par suite des études de morceaux du psautier, de chants patriotiques ou relatifs aux solennités religieuses, qu'il faut faire en dehors de la tâche inscrite au programme...

La pratique de l'enseignement nous réserve, en outre, de nombreux cas de conscience à trancher. On nous recommande, par exemple, d'éviter la superficialité et d'apprendre à nos élèves à juger non sur les apparences, mais sur la réalité objective des faits. C'est parler d'or ! Mais cela est quelquefois impossible : si nous voulons tirer de tel sujet d'histoire biblique, profane ou naturelle la leçon morale ou éducative qu'il comporte (les miracles, les guerres étrangères, les animaux nuisibles, etc.), nous devons procéder à un triage suivi d'une élimination des notions inutiles ou contraires à notre thèse. Sans doute ce n'est là que l'application d'une des grandes règles de la science pédagogique : « Enseigner, c'est choisir », mais croit-on que ce soit toujours facile ?

On sait d'autre part combien le temps affecté au travail de classe est forcément mesuré par les horaires. Or, ce temps subit encore, pour des causes diverses, des réductions aussi inopportunnes qu'inévitables. Sans parler de celles qui sont le fait des fameuses dispenses d'été, il y a les nombreuses minutes qu'absorbent les diverses inspections et la distribution du matériel, puis le quart ou la demi-heure que nous enlève chaque matin pendant

deux mois l'adoption officielle d'une heure qui n'est pas la nôtre, et enfin les trois heures d'horloge que nous prennent les cours complémentaires chaque mercredi, dix semaines durant.... L'étendue de la tâche, elle, ne diminue pas.

Abordons maintenant la question de la personnalité du maître. Notre profession est une de celles qui demandent le plus de tact, de réflexion, de retenue, de patience, d'abnégation, en un mot de qualités morales. Il n'est point facile — ni peut-être désirable d'ailleurs — d'être le maître irréprochable rêvé par nos populations. Nous sommes trop souvent, quoi qu'on puisse objecter, dans l'obligation d'adresser des paroles désagréables à nos élèves, qu'il s'agisse de matériel mal soigné, d'objets perdus à remplacer, de tâches non faites, de malpropreté persistante, d'insolences à punir parfois. Dans tous ces cas, nous risquons de déplaire à quelques parents particulièrement susceptibles.

Tel tempérament d'écolier exige l'emploi de la douceur, tel autre plus de fermeté, et vous agissez en conséquence, mais en voilà assez peut-être pour vous faire accuser de partialité. Et quand le fils de tel gros personnage communal cherche à se faire reconnaître une sorte de droit à des priviléges, croit-on que la situation du maître n'est pas, ici encore, désagréable ? Bref, les caractères, les aptitudes et les circonstances particulières aux divers élèves sont si différents que vous ne savez pas toujours comment agir pour bien agir. Nous sommes enfin continuellement aux prises avec les risques de conflit provenant soit des différences d'idées entre les autorités cantonale et communale, soit des intérêts divergents de l'école et des occupations de la population, soit enfin de notre isolement professionnel : qui ne se souvient du fameux grief élevé contre nous de « l'incompatibilité d'humeur ! »...

Parlerons-nous des examens tels que nous les subissons encore ? C'est inutile : on a fait assez souvent leur procès, mais ils ont la vie dure et nous devons, bon gré mal gré, compter encore avec cette entrave officielle au travail rationnel qu'on demande de l'Ecole.

Il en est de même des cours complémentaires. Peu nombreux sont ceux qui les considèrent comme un agrément de la profession ! Nous sommes payés, il est vrai, pour notre demi-journée de samedi, mais l'argent ne fait pas tout, et la rétribution ne peut empêcher les maîtres de supporter péniblement les charges d'une institution dont le but, excellent en soi, a été faussé par des considérations à vues trop courtes et par une organisation consécutive qui la rend trop semblable à l'école¹.

Arrêtons-nous. Sans doute le tableau n'est pas complet : nous n'avons parlé ni des fonctions d'église, ni du service militaire, ni du caractère encyclopédique de notre activité, ni surtout de la lourde responsabilité qui pèse sur nous. Il suffira cependant de

¹ A notre avis, l'Ecole complémentaire devrait avoir une tendance franchement professionnelle et intéresser à sa cause d'autres personnes que les instituteurs.

montrer qu'il y a de nombreuses épines à nos roses ; mais il est temps de conclure.

Est-il étonnant qu'en face d'une carrière semée d'autant d'écueils et de soucis, et qui n'offre en compensation qu'une rémunération devenue manifestement insuffisante, on voie les pères de famille préférer un autre avenir pour leurs enfants ? Non, et la pénurie d'instituteurs dont souffrent actuellement la plupart de nos cantons n'a pas d'autre cause.

Quant à nous, chers collègues, qui sommes à la brèche dans les conditions que nous avons essayé d'esquisser, notre devoir est de continuer à consacrer nos forces patiemment et patriotiquement à l'éducation des enfants de notre peuple, mais nous avons aussi celui de travailler pour obtenir le perfectionnement de nos institutions scolaires et l'amélioration de notre position. « Tout vient à point à qui sait attendre », disions-nous au commencement de cet article ; nous compléterons maintenant notre pensée en ajoutant : « Aide-toi, le Ciel t'aidera ! »

U.-H. DESPONDS.

UN PÈLERINAGE PESTALOZZIEN

M. Gabriel Compayré, dont nous annoncions la présence à Lausanne vers la fin de septembre dernier, vient de publier ses impressions de voyage dans le *Manuel général de l'instruction primaire*, dirigé par M. Buisson. Comme il s'agit des gens et des choses de notre pays, nous croyons devoir, à la demande qui nous en est faite, reproduire ici ces *Notes de voyage d'un pèlerinage pestalozzien* :

Zurich, 13 septembre 1901.

Je ne pouvais assurément mieux inaugurer mon voyage pestalozzien qu'en visitant Zurich, la ville natale de Pestalozzi ; celle où se sont écoulées ses années d'enfance et de jeunesse, où, avec l'enthousiasme de ses vingt ans, il a rêvé de liberté et de progrès social ; d'où il est parti pour exercer à travers la Suisse son apostolat pédagogique ; où il est revenu souvent pour y retrouver des protecteurs et des amis, et aussi un certain nombre d'ennemis.

Aujourd'hui — je le savais d'avance — Pestalozzi n'a plus que des amis. Son nom est universellement honoré, respecté, presque l'objet d'un culte. Ce que c'est que d'être mort depuis longtemps !... Il est maintenant le roi des pédagogues. A Zurich, on voit son buste à la Bibliothèque de la ville, et sa statue dans le square de la *Linthescher Platz*, sur le côté droit de cette belle et longue *Rue de la Gare*, où pendant un kilomètre la brillante cité zurichoise étale le luxe de ses maisons neuves et l'éclat de son commerce.

Pestalozzi n'est pas seulement honoré à Zurich : il y est populaire. Dans un de ces magasins, aujourd'hui si fréquentés, où l'on va s'approvisionner de cartes postales, à côté de toutes celles qui représentent les merveilles pittoresques de la Suisse, j'en trouve une qui me donne le portrait de Pestalozzi, avec quelques lignes d'indications biographiques. Cela va me permettre de ne donner de mes nouvelles à mes amis de France qu'en faisant passer sous leurs yeux l'image à peu près fidèle de la physionomie du grand éducateur, tout en les avertissant que ce n'est pas ce qu'il y avait de plus beau en lui... Mais voici qui est mieux : je dîne sous le patronage de Pestalozzi. Dans un restaurant quelconque où j'entre par hasard, je ne suis pas peu surpris de constater que la carte qu'on me présente,

et où est inscrit le menu du repas, porte en couleur trois vignettes pestalozziennes : une qui représente le digne homme au milieu des orphelins de Stanz, une autre qui me montre d'avance le rustique paysage de Stanz, que je verrai dans quelques jours ; la troisième enfin, qui reproduit la statue érigée, il y a quelques années, à Pestalozzi, dans la ville d'Yverdon.

Ce n'est plus le temps où les Zurichois faisaient grise mine à leur compatriote, à l'écervelé qui prétendait réformer et révolutionner le monde par l'éducation. Jusqu'à la fin de sa vie, il ne réussit pas à trouver grâce devant eux. Une fois, à ce qu'on m'a raconté — c'était vers 1820 — un peintre devait exposer à Zurich un portrait de Pestalozzi. Prévenus de la chose, quelques bourgeois zurichoises commandent immédiatement à un autre peintre un autre portrait, celui d'un chien : ils entourent la toile d'un cadre tout pareil, du même bois et des mêmes dimensions ; puis ils le font suspendre dans la salle de l'Exposition, tout à côté du portrait de Pestalozzi... L'excellent homme ne se vengea de cette mauvaise plaisanterie qu'en faisant semblant de ne pas en comprendre le sens, et en s'écriant spirituellement : « C'est bien ! Ils ont eu raison de représenter ainsi la ville de Zurich, puisqu'elle ne cesse pas d'aboyer après moi !... »

De tous les hommages que Zurich a rendus à la mémoire de son célèbre compatriote, le plus important, le plus significatif, c'est qu'on y ait placé sous l'invocation de son nom le Musée pédagogique — « l'Exposition scolaire suisse permanente » — qui y a été organisé depuis 1879, et qu'on appelle aujourd'hui le « Pestalozzianum ». C'est là qu'il faut aller chercher, avec les preuves multiples du beau développement de l'instruction primaire en Suisse, la collection précieuse de tout ce qu'on a pu recueillir de livres, de manuscrits, d'objets de toute sorte, pour perpétuer et rendre sensible aux yeux le souvenir de l'instituteur de génie qui a été en partie l'initiateur de ce grand mouvement d'éducation populaire, et qui, après cent ans, l'anime et l'inspire encore.

Certes, ce n'est point un palais que le Musée zurichois de Pestalozzi. Avec ses escaliers étroits, avec ses petites salles au plafond bas, il nous a rappelé tout de suite le Musée pédagogique de Paris, ou du moins sa Bibliothèque, qui, elle aussi d'ailleurs — grâce surtout à M. Rapet — est si riche en documents pestalozziens. Et cependant nous regretterions fort que le Pestalozzianum, comme il en est menacé, changeât encore une fois de domicile. Il semble que ce soit sa destinée, comme ce fut celle de Pestalozzi, de ne pouvoir trouver un abri définitif. En vingt ans, il a déjà connu trois installations successives, et on parle de le déplacer une fois de plus, pour faire disparaître la vieille maison qu'il occupe, dans cette rage de constructions neuves qui, en quelques années, a si complètement transformé Zurich. Zurich a grandi comme une ville américaine, et Pestalozzi ne reconnaîtrait guère la petite ville de 20 000 âmes du siècle dernier dans cette grande cité, active et affairée, de 150 000 habitants, la jeune rivale de Lyon et de Milan dans le commerce et l'industrie des soieries. Souhaitons qu'on épargne tout de même le vieux Pestalozzianum, dans le quartier tranquille où il est installé. Loin des bruits de la ville, on peut s'y recueillir, alors que de ses fenêtres on voit couler les eaux rapides et bondissantes de la Limmat, ou que, d'un autre côté, on aperçoit, jouant sur les vertes pelouses, les pauvres enfants de l'orphelinat voisin, qui font penser à ceux que Pestalozzi lui-même a recueillis et élevés.

Ce n'est pas sans émotion qu'on pénètre dans la salle où des mains pieuses ont collectionné les reliques du maître. Ce sont d'abord des portraits, en assez grand nombre, qui rendent plus ou moins sa physionomie, trop mobile pour qu'elle pût être exactement saisie et fixée par le dessin, trop expressive pour être laide. Ce sont ensuite, sous des vitrines, une ample collection de ses lettres, au bas de l'une desquelles j'ai le plaisir de lire sa signature ainsi libellée : « Pestalozzi, citoyen zurichois et citoyen français »... Dans d'autres vitrines, on nous montre

quelques souvenirs matériels, une mèche de ses cheveux, une tabatière, une canne en jonc. Au deuxième étage, enfin, dans plusieurs armoires est conservée une grande quantité de manuscrits, qui contiennent, nous dit-on, des choses intéressantes, quelques-unes inédites.

Mais ce n'est pas seulement l'ensemble de ces choses mortes qui fait l'intérêt du Musée de Zurich. Pestalozzi y vit en la personne de son héritier, de son admirateur, M. Otto Hunziker, le fondateur et le directeur du Musée. Professeur à l'Université de Zurich, et aussi au Polytechnicum, dans ce magnifique établissement de haute instruction que la France pourrait envier à la Suisse, il y enseigne l'éducation, c'est-à-dire le Pestalozzisme. Il publie un journal, les *Pestalozzi-Blätter*, qui, comme les *Pestalozzi-Studien* du docteur L. W. Seyffarth, le pasteur de Liegnitz, est exclusivement consacré à faire connaître les œuvres, à propager l'esprit de l'auteur de *Léonard et Gertrude*. En causant avec M. Hunziker, on sent tout de suite que l'existence du disciple s'est confondue avec celle du maître, et qu'elle la continue. M. Hunziker parle de Pestalozzi comme s'il était encore là : il s'échauffe, il s'irrite contre ceux de ses collaborateurs qui, par leurs fâcheuses querelles, affligèrent si cruellement les dernières années du vieillard ; il en veut particulièrement à Schmid : « Schmid, me dit-il, n'était qu'un blagueur »...

GABRIEL COMPAYRÉ.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Subventions scolaires. — Le 27 octobre écoulé a eu lieu à Olten une assemblée des délégués des groupes libéraux conservateurs de la Suisse, en vue de discuter l'attitude du parti vis-à-vis du projet de subvention scolaire. MM. O. Pestalozzi, de Zurich, et P. Pictet, de Genève, étaient chargés de présenter des rapports. La discussion a été très animée. Il a été décidé d'ajourner toute décision jusqu'après la discussion du projet par l'assemblée fédérale.

L'opinion de ces messieurs est que le projet est inacceptable si l'on n'y trouve pas la garantie constitutionnelle de la souveraineté des cantons en matière scolaire et sans l'indication de la façon de se procurer les fonds pour la subvention.

JURA BERNOIS. — Le discours de M. Flückiger. — Voici le passage du discours de M. Flückiger, instituteur et député à Berne, sur les châtiments corporels, qui aura indisposé ses collègues jurassiens au Grand Conseil. Nous le traduisons du *Berner Schulblatt*.

« Les députés du Jura, de race latine, sont opposés aux châtiments corporels, défendus d'ailleurs dans la plupart des Etats latins. Permettez-moi d'examiner de plus près la discipline des écoles welches. Si l'on demande à un Allemand qui habite le pays des Welches ce qu'il pense de la discipline des enfants welches, il secoue tristement la tête et il répond : « Nous, Allemands, nous exigeons de nos enfants une obéissance plus stricte que les Welches ; pour nous, il n'y aurait pas moyen d'y tenir avec l'obéissance des enfants welches ». Quand on entre dans une école welche, ce qui frappe au premier abord, c'est le bruit, et, nous autres, instituteurs allemands, nous sommes forcés de reconnaître que nous ne pourrions travailler dans un bruit pareil ; nous réclamons plus de silence que celui qui règne d'habitude dans les écoles welches. Depuis plusieurs années, je donne des leçons à la Société des Jeunes commerçants, où j'ai pour élèves des jeunes gens allemands et welches. J'ai toujours eu l'occasion de constater que les jeunes Allemands sont beaucoup plus disciplinés que les Welches. J'ai lu dernièrement le rapport d'un instituteur allemand, qui avait été envoyé en France pour y étudier l'organisation de l'enseignement des langues modernes. Cet instituteur a visité aussi en Suisse les écoles d'une ville allemande et d'une ville welche dans son jugement sur la discipline, il déclare que la discipline

des écoles allemandes est bien supérieure à celles des classes welches. Il déclare que parmi les maîtres des écoles welches ceux qui ne possèdent pas d'instinct le don de la discipline, se sentent très malheureux. C'est là une conséquence de l'interdiction des châtiments corporels. »

H. GOBAT.

Le discours de M. Flückiger n'a pas seulement indisposé ses collègues jurassiens ; il a soulevé de justes protestations dans toute la Suisse française. M. Flückiger est mal renseigné et est mal venu à dire que la discipline est plus relâchée dans les écoles françaises que dans les écoles allemandes. Il parle, entre autres, d'un professeur allemand qui avait été envoyé en France pour y étudier l'organisation de l'enseignement des langues vivantes. Il s'agit très probablement de M. Hartmann, l'auteur de *Reiseindrücke und Beobachtungen eines deutschen Neuphilologen*.

Mais M. Hartmann n'a fait que parler d'un gymnase de la Suisse française, qu'il a opposé à un gymnase de la Suisse allemande et, d'ailleurs, dans le même volume, il rend un hommage éclatant aux écoles de France, qu'on aurait tort de se représenter comme mal organisées et dirigées.

Au reste, nous pourrions aussi, de notre côté, opposer au jugement de M. Flückiger celui de deux pédagogues allemands qui ont vu, de leurs yeux vu, les écoles françaises, et ne basent pas leur opinion sur un cours isolé donné à une société de Jeunes commerçants d'une ville de la Suisse allemande¹.

La vérité, la voici : Les Welches n'ont pas une discipline plus relâchée que les Allemands, mais ils la comprennent autrement et, surtout, ils l'obtiennent par d'autres moyens que leurs collègues d'au-delà le pont de Gümmenen.

VAUD. — **Jeune Citoyen.** — Au moment où ces lignes paraîtront, la publication adoptée pour les cours complémentaires dans la Suisse romande, à l'exception seulement des cantons de Fribourg et Valais pour leur partie française, sera prête d'être expédiée à ses nombreux souscripteurs.

Le *Jeune Citoyen* de 1901-1902 ne le cède en rien à celui de l'année dernière ; le nombre des pages a été augmenté, ainsi que celui des illustrations ; un certain nombre de ces dernières représentent des scènes fort intéressantes et auxquelles on prendra plaisir à revenir souvent.

De plus, le volume dont nous parlons ici contient une histoire du XIX^e siècle, en trente et quelques pages, où événements et institutions relatifs à cette époque ont été présentés de la façon la plus claire et la plus complète. Les instituteurs vaudois, en particulier, y verront comment il est possible de développer le programme d'histoire nationale de dernière année, d'après les indications du plan d'étude cantonal. Il pourrait bien s'en trouver quelques-uns pour saisir cette occasion de mettre à la disposition de leurs élèves primaires un petit cours d'histoire suisse contemporaine que l'on chercherait difficilement ailleurs.

Pour conclure, le *Jeune Citoyen* qui vient de sortir de presse, malgré son nom connu depuis longtemps, n'en est pas moins un personnage entièrement nouveau. Il souhaite d'être utile dans la plus grande mesure possible pendant les cours complémentaires. Nous sommes même certain que des hommes d'âge mûr passeront d'agréables moments en sa société. Ils le devront aux excellents collaborateurs dont la direction du journal a pu obtenir le concours.

L. Hz.

¹ Voir, entre autres, F. Brüggemann et F. Groppler, *Volks-und Fortbildung-Schulwesen Frankreichs im Jahre 1900*. Berlin 1901.

— Le projet de budget cantonal pour 1902 prévoit un déficit de cinq cent mille francs ; la subvention fédérale à l'Ecole primaire, étant données les circonstances, reste au nombre des probabilités douteuses, et, pour peu qu'il surgisse quelque nouveau projet de voie ferrée locale, désespoir des actionnaires, les instituteurs vaudois pourront se contenter, pendant quelques lustres encore, de savourer le bonheur qu'il y a à travailler à la plus noble des causes : celle de l'éducation de la jeunesse, de la formation du peuple de demain ! !! et goûter la douce satisfaction que l'on éprouve à le faire presque par pur patriotisme. Malgré l'intérêt palpitant que cette question d'augmentation du traitement présente, mon intention n'est nullement de venir, une fois de plus, discuter l'opportunité de la chose, aussi bien le résultat en serait-il mince.

Mais la motion sur laquelle il sera fait, pense-t-on, rapport au Grand Conseil en novembre, a un second alinéa concernant le payement des régents par l'Etat¹. Cette question n'est pas nouvelle, En 1888, l'avant-projet de loi scolaire avait, à ce sujet, tenu compte des vœux du Corps enseignant ; mais l'article y relatif ne trouva pas grâce devant la Commission législative. En sera-t-il de même cette fois ? C'est probable. Néanmoins, l'adoption d'une mesure semblable serait un acte de justice, et le payement par l'Etat est et restera une de nos revendications les plus légitimes.

Elles sont nombreuses les communes qui, spontanément, et pour des motifs divers, ont porté à quinze ou seize cents francs le traitement de leur régent. Ici, on a voulu récompenser de bons services ; là, on a tenu compte de la situation difficile faite à un chef de famille par le chiffre de traitement minimum actuel ; ailleurs, c'est l'exemple qui est devenu contagieux ; mais le plus fréquemment, je crois, l'augmentation a été un moyen de favoriser le choix lors d'une repourvue. C'est ainsi souvent la situation des jeunes régents qui a été améliorée. Mais il en est d'autres qui, après dix-huit ou vingt ans de services, en sont encore à quatorze cents francs. De plus, tandis que les régents nommés depuis 1889 reçoivent, pour la plupart, une gratification supplémentaire de cinquante ou cent francs pour les fonctions d'Eglise, leurs anciens sont astreints, en vertu d'engagements pris sous l'empire de la loi de 1865, à remplir ces fonctions gratuitement. Il existe ainsi une inégalité dont la raison d'être ne se conçoit pas. Je me borne à constater un simple fait.

La situation de la caisse communale, sans doute, ne permet pas toujours à l'autorité de se montrer aussi généreuse qu'elle le désirerait, et un régent est libre de chercher à se caser plus avantageusement si cela lui convient ; mais, outre que l'âge est pour ce fonctionnaire plus que pour tout autre un défaut capital, ce ne sont pas toujours les localités les plus favorisées qui se montrent le plus large ; il arrive même le contraire.

D'autre part, il est des régents qui doivent attendre plusieurs mois le payement de leur traitement, ou qui le reçoivent par 50 fr., 20 fr., 10 fr., situation bien embarrassante parfois pour le fonctionnaire et pour celui qui le paye.

Et s'il faut un remplaçant pour cause de maladie, pendant quelques semaines, deux ou trois mois ; vrai ! ce n'est pas gai pour le malade.

Il n'y avait donc pas d'exagération à dire en commençant : « Le payement des régents par l'Etat sera un acte de justice. » Eug. GUIDOUX.

— **Société évangélique d'éducation.** — Séance d'automne le samedi 16 novembre prochain, à 2 $\frac{1}{4}$ heures précises, au bâtiment de l'Union chrétienne, Lausanne. — Travail présenté par M. Jules Paroz, ancien directeur de Peseux : Cours éducatif de langue maternelle du Père Girard. *Le Comité.*

¹ Nous publions cette correspondance sur la demande expresse qui nous en est faite ; mais nous faisons nos réserves sur quelques points, en particulier sur le payement des instituteurs par l'Etat, question qu'il n'est peut-être ni utile ni opportun de lier forcément à celle de l'augmentation du traitement. — (*La Réd.*)

VALAIS. — **Le traitement des régents.** — Le Grand Conseil du canton du Valais discute, entre autres, un projet de loi relatif au traitement des instituteurs et institutrices. La commission chargée de l'examen de ce projet s'est prononcée à l'unanimité, dit-on, en faveur de l'augmentation des traitements du corps enseignant primaire.

Un de la vieille roche. — Le 30 octobre est mort à Utzingen, près de Berne, M. Meyer, doyen des instituteurs du canton de Lucerne. M. Meyer a enseigné pendant soixante-trois ans et un mois. Pendant cette longue période, il ne s'est pas absenté une seule fois pour cause de maladie.

BAVIÈRE, — Pour lutter contre la pénurie des instituteurs qui se fait de plus en plus sentir dans le royaume, le gouvernement présente à la Chambre bavaroise un projet de loi scolaire qui augmente, dans de très notables proportions, le traitement des maîtres des divers degrés de l'enseignement et, en particulier, celui des maîtres primaires.

NOUVEAUTÉS PÉDAGOGIQUES ET LITTÉRAIRES

Nous recevons de notre collègue, M. Sante Giuffrida, professeur à l'Ecole normale des garçons de Catane, toute une série de manuels de pédagogie destinés à l'enseignement dans les Ecoles normales du royaume.

I. *Pedagogia generale.* II. *Pedagogia speciale.* III. *Didascalica generale e speciale.* IV. *Storia della Pedagogia.* Torino, Libreria scolastica di Grato Scioldo. 1901.

Nous avons parcouru ce dernier ouvrage avec le plus vif intérêt. Le travail est clair et fort bien ordonné. Une part est faite à la pédagogie suisse, qui est représentée par M^{me} Necker de Saussure, G. Girard, Naville, Scherr, Daguet, Paroz, Bion, Roger de Guimps. L'Histoire de l'éducation en Italie au XIX^e siècle remplit les cent dernières pages avec des noms comme ceux de Vitale Rosi, Parravicini, Capponi, Lambruschini, Tommaseo, Vincenzo Gioberti, Berti, Fusco, etc.

Chants de Noël, par G.-A. Hoffmann, instituteur à Boveresse. La 6^{me} série des « Chants de Noël », parue en 1901, comprend sept morceaux, dont un à quatre voix, pour chœur mixte et les autres à trois voix égales.

Tous ceux qui ont à préparer la « fête des petits » seront heureux d'aller puiser à cette source.

Pas de savantes combinaisons d'harmonie ni de recherche de l'effet dans les compositions de M. Hoffmann, mais des mélodies faciles et entraînantes (voir le spécimen paru dans le numéro 41 de l'*Educateur*), qui se graveront vite dans la mémoire des enfants.

Ce n'est pas le moindre mérite de l'auteur, d'avoir, dans ce champ si souvent moissonné, trouvé quelque chose de nouveau à glaner en évitant la banalité.

V. G.

Pour les veillées d'hiver, par Mlle E. Cornaz. Sous ce titre, Mlle E. Cornaz publie huit saynètes et dialogues pour la jeunesse, et surtout pour la jeunesse de la campagne. Dans le cadre de la vie rustique prise sur le fait, mettre en scène nos paysans avec leurs défauts et leurs vices, leur tendresse et leurs tics comiques, leur amour pour la terre, leur vanité de propriétaires, tel a été le but de l'auteur. C'est moral, sain, parfois franchement amusant. Nul doute que ceux auxquels ce recueil est destiné ne lui fassent un accueil favorable et ne préfèrent ces pièces qui leur parlent d'eux-mêmes à celles du répertoire parisien.

M.

On demande à M. Bonasson s'il tient pour la Colombie ou pour le Vénézuela.

— Pour la Colombie, répond-il sans hésiter. Et j'ai pour cela une excellente raison : je fais partie d'une société colombophile !

PARTIE PRATIQUE

SCIENCES NATURELLES

Les champignons (suite).

Maintenant nous voulons examiner plus attentivement le champignon que vous avez en mains. C'est la chanterelle¹, qui a la belle couleur d'un jaune d'œuf ; elle renferme de plus en assez grande quantité une matière analogue au blanc d'œuf, qui est, vous le savez, un aliment très nourrissant ; c'est pourquoi ce champignon, d'ailleurs facile à distinguer, est fréquemment utilisé comme nourriture par les hommes. Vous pensez sans doute avoir toute la plante en mains ; et pourtant il vous manque justement la chose principale, c'est-à-dire le fin tissu blanc que vous pouvez remarquer à mon spécimen, dans la terre noire qui y adhère encore. C'est ce qu'on appelle le *mycèle* du champignon, un enchevêtement de fils invisibles à l'œil nu, lesquels subsistent même si le champignon, auquel ils donnent sa nourriture, est détruit. Ne croyez pas que j'aie ici tout le mycelium du champignon ; je n'en ai pu prendre qu'une petite partie, car il s'étendait sur une surface de plus d'un mètre carré peut-être, et plusieurs autres champignons en étaient éclos aussi. Si ces végétaux croissent ordinairement par groupes, c'est qu'ils ont justement un mycèle commun, qui leur tient lieu de racine, de tige et de feuilles. *Ce que nous appelons champignon n'en est que le fruit.*

Mais, dites-vous, le champignon n'a pas de fleurs et ne peut donc avoir de fruits. Quoiqu'elles n'aient pas de fruits, les mousses ont ces sortes de capsules qu'on peut considérer comme leurs graines ; mais où sont les graines du champignon ? Si l'on agite un champignon mûr sur du papier de couleur sombre, on remarque qu'il s'en détache une poussière blanche (rarement brune ou noirâtre) extrêmement fine ; c'est là, en quelque sorte, la graine du végétal ; elle est tombée des délicates lamelles du chapeau. Elle se compose de centaines de milliers de grains invisibles à l'œil nu lorsqu'ils sont isolés, et dont chacun peut, dans un milieu favorable, donner naissance à un mycèle nouveau. Le lycoperdon, que chacun connaît, forme cette graine poussiéreuse dans l'intérieur de la boule qui le surmonte. Si l'on marche par mégarde sur un lycoperdon mûr, ou si on le presse dans la main, il s'en échappe tout un nuage de cette poussière brune. Il est aisément de comprendre que, le vent aidant, elle se dispersera dans tous les sens et donnera naissance à des champignons partout où les circonstances seront favorables (air humide et matière organique). Au moyen d'un grossissement très fort, on peut se rendre compte que chacun de ces grains a la forme d'une petite vésicule ; on leur donne le nom de *spores* pour les distinguer des graines des plantes plus compliquées. Les spores se forment sans fleurs et n'ont pas de germe. Les mousses, les lichens et les fougères donnent aussi naissance à des spores au lieu de graines.

Les champignons sont très difficiles à distinguer les uns des autres, parce que la même espèce a souvent un tout autre aspect suivant son degré de maturité. C'est ainsi que la *fausse oronge* est d'abord sphérique, plus tard elle se couvre d'un chapeau, celui-ci prend ensuite la forme d'un toit, devient même plat et finit par ressembler à un entonnoir (montrer des exemples). Les couleurs varient aussi souvent pour le même champignon. Il serait pourtant bien utile d'en connaître exactement les diverses espèces, car la plupart sont très nourrissants, tandis que d'autres sont vénéneux. On s'est, en conséquence, efforcé d'établir des caractères distinctifs généraux entre les champignons vénéneux et les comestibles.

¹ L'exemple pourrait varier suivant la saison et suivant les contrées : il serait alors facile de modifier la suite de la leçon.

C'est précisément ce qui expose beaucoup de personnes au danger de l'empoisonnement, car aucun de ces caractères n'est sûr. Etablir des points de distinction entre les champignons vénéneux et les comestibles est impossible, tout autant que de préciser les caractères généraux des plantes vénéneuses plus compliquées. Qui veut recueillir des champignons doit se borner à quelques espèces facilement reconnaissables ; c'est le cas des suivantes, qui constituent de plus un aliment très nourrissant (spécimens ou bonnes gravures) :

(Ces caractères sont :

- a) L'intérieur prend une teinte bleue si on partage le champignon ; ne se produit pas chez tous les vénéneux, mais parfois chez les comestibles.
- b) Laiteux ; quelques-uns sont comestibles ; pas tous.
- c) L'odeur et le goût ; caractères absolument incertains.
- d) La couleur ; variable, donc caractère très incertain.
- e) Surface visqueuse et tige creuse ; tout à fait incertain.
- f) Le fait que des cuillers ou fourchettes d'argent se colorent en noir lorsqu'on les plonge dans le bouillon des champignons n'a aucune signification.)

1. *Chanterelle* : tige mince vers le bas, plus épaisse près du chapeau, lamelles, toute la plante couleur du jaune d'oeuf.

2. *Agaric champêtre* : tige un peu épaisse vers le bas, anneau découpé, lamelles variant du rose rougeâtre au brun noirâtre (ce dernier caractère ne se présente chez aucun champignon vénéneux).

3. Plusieurs des champignons qui, au lieu de lamelles, ont sous le chapeau des sortes d'*aiguilles*, appartiennent aux espèces comestibles les meilleures ; aucun d'eux n'est vénéneux.

4. Cela est également vrai des champignons ramifiés, affectant la forme de coraux. (Il faudrait en excepter la clavaire jaune lorsqu'elle est trop vieille, ainsi que la clavaire vénéneuse de couleur noirâtre. *Trad.*)

5. Les *morilles* sont facilement reconnaissables à leur tige creuse et à leur chapeau conique crevassé ; elles appartiennent à l'espèce la meilleure. (Une confusion avec la morille vénéneuse, à la tige très longue et épaisse, est à peine possible.)

Mais ce ne sont pas seulement les végétaux que chacun appelle champignons qui méritent ce nom ; toute une série d'excroissances, souvent à peine visibles, qui se développent sur des corps vivants ou morts, appartiennent au même genre de plantes. *L'ergot* du blé, qui se substitue ici et là aux véritables grains, sous la forme d'un corps allongé et noirâtre et qui possède des propriétés très vénéneuses ; la *rouille* du blé, qui en transforme les grains en une masse noire poussiéreuse ; la *moisissure*, qui apparaît sous la forme d'un duvet verdâtre sur les restes d'aliments négligés et qui cause ces taches brunes, jaunâtres, rougeâtres ou noires que l'on aperçoit en automne sur les feuilles des plantes, appartiennent au même domaine, quoiqu'elles soient, la dernière du moins, d'une constitution beaucoup plus simple. Aucun de ces végétaux ne cause autant de dommages que le *champignon de la pomme de terre*, qui en attaque les feuilles, y étale ses fils, en leur donnant une teinte noirâtre, et de là se propage aux tubercules eux-mêmes.

D. RÉCAPITULATION.

Les champignons sont des plantes sans racines, sans tige, sans feuilles et sans fleurs. Comme ils n'ont pas de chlorophylle, ils peuvent croître dans l'obscurité, mais sont incapables de préparer eux-mêmes leurs substances nutritives. Tantôt ils vivent en parasites sur des végétaux et des animaux vivants, tantôt ils se développent sur des corps morts de la corruption desquels ils vivent. Les champignons supérieurs se composent : 1^o d'un tissu filamentous étalé dans la terre ou dans le bois d'un arbre, 2^o d'un tronc et 3^o d'un chapeau. La première partie, le mycélium, joue chez eux le rôle des racines, de la tige et des feuilles

des plantes supérieures, la partie visible, tronc et chapeau, en étant le fruit. Les champignons ne produisent aucune graine proprement dite, mais bien des spores, qui se forment en nombre considérable à l'extrémité des lamelles, des aiguilles ou des tubes de la partie inférieure du chapeau. Chaque spore peut, si elle est placée dans un milieu favorable, donner lieu à un nouveau mycelium, qui, la même condition étant remplie, produira lui-même d'autres fruits. La plupart des champignons sont de forme et de couleur très variables et sont par conséquent souvent difficiles à distinguer. Il n'existe pas de caractères généraux entre les champignons vénéneux d'une part et les comestibles d'autre part, si bien que l'on doit se borner à recueillir les espèces facilement reconnaissables. Comme ils contiennent beaucoup d'albumine (blanc d'oeuf) ils constituent une nourriture excellente et bon marché tout à la fois. La chanterelle, l'agaric champêtre, les champignons à aiguilles et à rameaux, les morilles sont à préférer comme aliments, parce qu'ils ne peuvent être facilement confondus avec des espèces vénéneuses. Un nombre immense de petits champignons, sans tronc et sans chapeau, occasionnent des taches diversement colorées sur les feuilles des plantes. Citons comme particulièrement nuisibles l'ergot et la rouille du blé, la moississure, et le champignon de la pomme de terre.

(*Traduit de G. Stucki.*)

COMPOSITION

Tout genre de travail est respectable.

Le premier devoir, le plus sacré de tous, envers son pays comme envers soi-même, c'est d'être de bons travailleurs.

« Il n'y a pas de sot métier, il n'y a que de sottes gens », dit le proverbe ; il n'y a en effet aucun travail qui soit à dédaigner, aucun travailleur qu'il soit permis de mépriser.

C'est une tendance très répandue à la campagne de se moquer de certains métiers et de certains travailleurs (instituteurs, cantonniers, tailleurs) : on considère les colporteurs, les chiffonniers, les étameurs, les ramoneurs avec un véritable mépris ; on ne les salut pas, on ne parle pas avec eux. Cette fâcheuse disposition d'esprit doit disparaître et, pour règles d'appréciation envers tous les travailleurs, il ne doit rester que les pensées suivantes :

Tout travail est estimable. Tout travailleur a droit à notre respect.

Le laboureur qui sème et récolte le blé, l'ouvrier qui extrait le charbon de la mine, celui qui construit les maisons, qui fabrique les étoffes, celui qui rabote le bois ou façonne le fer sont utiles à la société. Mais l'étameur, le chiffonnier, le ramoneur le sont aussi, et la société souffrirait de leur absence.

Les hommes de la pensée, écrivains, artistes, instituteurs, contribuent aussi, plus qu'aucun autre travailleur, à la gloire de la patrie. N'est-ce pas aux savants que nous devons les machines à vapeur, l'électricité, le gaz d'éclairage, la guérison de la rage, du croup, etc.? Ce sont les écrivains qui, grâce aux livres, élargissent nos idées, élèvent nos sentiments en nous faisant échapper aux préoccupations personnelles d'intérêt ou d'amour-propre ; c'est aux artistes que nous devons les beaux tableaux, les statues, les monuments et toutes les belles œuvres qui ornent les musées et les places publiques.

Ainsi donc, tous les travailleurs sont utiles ; tous les genres de travail sont indispensables, et notre dédain ne doit aller à aucun d'eux. Réservons-le pour les oisifs.

Ne dites donc plus : « Cet homme a un métier bas et vil ; il n'est pas digne de mon intérêt. » Ne dites pas non plus : « Cet homme qui ne fait travailler que son cerveau ne connaît pas l'effort ; c'est un paresseux. » Vous seriez injustes ; dites simplement : « Cet homme travaille, je l'honore. »

(*La Classe du soir à l'Exposition. Hachette & Cie, Paris. 1900.*)

La forme d'une lettre.

PLAN. — Le format du papier, la disposition de la marge, la suscription. Les blancs. La formule finale. La signature.

Sujet traité.

Mon cher Nicolas,

J'ai reçu de tes nouvelles avec un bien grand plaisir et je suis heureux de savoir que tu es en bonne santé. Seulement, comme cela est convenu entre nous, permets-moi de te faire quelques remarques sur ta lettre elle-même. D'abord, tu t'es servi d'une grande feuille de papier non pliée et avec une réglure grossière; il eût été mieux de prendre du papier à lettre vergé ou quadrillé et d'un format ordinaire. Si même tu écris plus tard à un supérieur quelconque, tu feras bien de choisir du papier grand format. N'oublie pas, dans tous les cas, de laisser, à gauche, une marge assez large. Place bien en vue le nom ou plutôt la qualité de la personne à laquelle tu t'adresses. Si tu as besoin de plus d'une page pour ta lettre, laisse un peu de blanc en bas de la feuille et ne commence pas trop haut la page suivante. Enfin, sache trouver une formule finale convenable, selon la qualité de la personne à laquelle tu écris. Signe toujours très lisiblement.

Ce sont là, mon cher Nicolas, des recommandations bien élémentaires, diras-tu, mais indispensables à connaître pour ceux qui veulent se montrer polis et bien élevés.

Ecris-moi souvent et reçois les meilleures amitiés de ton dévoué
(La Classe du soir).

A. L.

DICTÉE

Degré moyen.

Le travail.

Le travail est le grand bienfaiteur de l'humanité. C'est lui qui nous a fait sortir de la vie bestiale et qui a créé la civilisation. Il est la source de la prospérité des peuples et des familles. Il donne au père le moyen d'élever ses enfants, aux enfants le moyen de devenir des hommes. Il donne la vie, l'ordre et la régularité. Il est aussi nécessaire au développement de toutes les facultés humaines que l'air respirable à nos poumons. Le travail met en jeu le sentiment de la responsabilité, la volonté, l'intelligence, l'imagination, l'adresse, la vigueur de l'esprit et la vigueur du corps. Quelle que soit la nature du travail, qu'il s'adresse au cerveau, qu'il exige une main habile ou un bras robuste, qu'il soit travail de cabinet ou d'atelier, il est bon, honorable et digne de respect. *(La Classe du soir.)*

Une mine.

Il fait bien noir au fond des mines. Que le soleil se lève ou se couche, le mineur n'en sait rien ; c'est toujours la nuit pour lui. Aucun bruit du dehors ne pénètre dans les sombres rues de la ville souterraine. Là, au fond des galeries noires, il n'y a qu'obscurité, et le silence est à peine interrompu par le bruit du travail.

L'eau suinte des murs ; on l'entend tomber goutte à goutte dans une rigole. Les coups de pic et de pioche retentissent sourdement. Un grincement se rapproche, c'est le chariot qui descend le long du puits. Cette longue cage de bois est attachée à un câble et retenue entre des rainures qui se prolongent du haut en bas du puits. Elle sert à monter et à descendre les hommes et les animaux. C'est aussi à l'aide de cette cage que l'on monte les matériaux et le charbon. A chaque étage de la mine elle s'arrête pour prendre ou pour déposer son fardeau.

(La Classe du soir.)

GRAMMAIRE

L'histoire du mot « même ».

Les règles qui régissent actuellement l'orthographe de ce mot sont, on le sait, assez capricieuses. Si *même* marque l'identité, il est toujours variable. Mais s'il désigne expressément la personne ou l'objet dont on parle, le cas est moins simple. *Même* est invariable s'il modifie un adjectif, un verbe ou un adverbe. Suit-il plusieurs substantifs singuliers ou pluriels, il est invariable. Suit-il un seul substantif pluriel, il varie ou ne varie pas, à volonté, si le sens permet de le placer avant le nom. Il varie toujours après un pronom personnel.

L'histoire de ce mot nous donnera l'explication de cette bizarre multitude de règles.

En vieux français, *même* s'employait à volonté comme adjectif et comme adverbe. En qualité d'adverbe, il pouvait se faire suivre de l's adverbiale, comme plusieurs autres tirés d'adjectifs au pluriel, tels que *volontiers*, *certes*, etc., et cet adverbe déterminait non seulement un verbe, mais aussi un substantif ou un pronom. Corneille écrit : *Moi-mesmes à mon tour*.

Au XVII^e siècle il était loisible d'ajouter une s à *même* adverbe :

Cette récompense seule remplira toute la capacité et *mêmes* toute l'immensité de notre cœur. *(Bourdaloue.)*

Que si *mêmes* un jour le lecteur gracieux,... *(Boileau.)*

Au XVI^e siècle le mot *mesme* se mettait avant le substantif, malgré son sens adverbial. *C'est la mesme vertu*, signifiait c'est la vertu même :

« Ils étaient pauvres comme *la mesme pauvreté* ». *(Pasquier.)*

On trouve dans Corneille et dans Molière des exemples semblables :

Sais-tu que ce vieillard fut *la même vertu*? *(Le Cid.)*

Ce que vous m'ordonnez est *la même justice*. *(Le Menteur.)*

Avoir ainsi traité

Et *la même innocence* et *la même bonté*. *(Sganarelle.)*

Cet usage se retrouve encore chez des écrivains du XVIII^e siècle :

Le temps vient où *la même nature* (la nature même) prend soin d'éclairer son élève. *(J.-J. Rousseau. Emile IV.)*

Vaugelas proposa un moyen de distinguer *mesme* adverbe de *mesme* adjectif :

« Quand il est proche d'un substantif singulier, je voudrois, dit-il, mettre *mesme* avec s, et quand il est proche d'un substantif pluriel, je voudrois mettre *mesme* sans s, et l'un et l'autre pour éviter l'équivoque et pour empêcher que que *mesme*, adverbe, ne soit pas pris pour *mesme*, pronom ». Il aurait donc fallu écrire, d'après Vaugelas : les choses *mesme* que je vous ai dites, et la chose *mesmes* que je vous ai dite. Par suite, il considérait comme un solécisme de mettre l's, quand *même* était adjectif et se rapportait à un substantif ou pronom au pluriel : *eux-mêmes, elles-mêmes*.

Cette distinction ne fut pas acceptée. Boileau écrit encore : des discours *mesmes* académiques. Malherbe et Racine écrivent *même* après *eux* ou *elles*.

Les Immortels eux-même en sont persécutés. *(Malherbe.)*

Va ; mais nous-même, allons, précipitons nos pas. *(Racine.)*

Mais les grammairiens du XVIII^e siècle, ignorant la règle de l's adverbiale, se perdirent dans les exemples qu'ils trouvaient contradictoires, et, tout en décrétant l'invariabilité de *même* adverbe et la variabilité de *même* adjectif, ils ne réussirent pas à distinguer avec précision les cas où il est adverbe de ceux où il est adjectif.

(D'après divers.) U 3.

GÉOMÉTRIE

A propos des réponses aux questions de géométrie du numéro 41, nous avons reçu la lettre suivante :

« La fin de la première démonstration donnée dans le numéro 43 de l'*Educateur* n'est pas tout à fait juste. Si, dans un polynôme contenant diverses puissances d'une même lettre a , la somme des coefficients est divisible par 9, il n'en résulte nullement que, comme l'a cru M. D., le nombre entier, représenté par ce polynôme, soit toujours divisible par 9. Soit, par exemple, l'expression $3a^3 + 8a^2 + 7a$, dont la somme des coefficients est 18. Le nombre entier que représente ce polynôme, loin d'être toujours divisible par 9, ne le sera que pour certaines valeurs de a , telles que $a = 1, a = 9, a = 10$, etc.; si $a = 2, 3, 4\dots$ la valeur du polynôme devient 70, 174, 348... et aucun de ces nombres n'est divisible par 9.

La démonstration de M. D. aurait pu se terminer comme suit :

Si dans l'expression $3a^3 + 9a^2 + 15a + 9$ on laisse de côté les termes $9a^2 + 9$ qui sont multiples de 9, il reste la somme $3a^3 + 15a$. Il faut prouver que cette somme est toujours divisible par 9, quelle que soit la valeur entière donnée à a . On a : $3a^3 + 15a = 3a(a^2 + 5)$. Si a est un multiple de 3, $3a$ est un multiple de 9 et l'expression $3a(a^2 + 5)$ est divisible par 9. Si, au contraire, a n'est pas un multiple de 3, il peut être représenté par $3n \pm 1$, n étant un nombre entier. Le facteur $(a^2 + 5)$ devient alors $(9n^2 \pm 6n + 6)$. Sous cette forme, on voit qu'il est divisible par 3; son produit par l'autre facteur $3a$ sera donc divisible par 9, ensorte que, quelle que soit la valeur attribuée à a , l'expression $3a(a^2 + 5) = 3a^3 + 15a$ est divisible par 9. Il en sera donc évidemment de même du polynôme $3a^3 + 9a^2 + 15a + 9$.

J. FROSSARD.

Erratum : Lire à la deuxième ligne de la page 652 :

$$(x - 1)^3 + (x + 1)^3 = 2x^3 + 6x.$$

COMPTABILITÉ

I^{er} degré. — II^{me} division.

L'agriculteur X. conduit au marché de la ville voisine diverses denrées, savoir : 9 sacs de froment et 4 sacs d'avoine, contenant chacun 11 dal.; 4 sacs de pommes de terre de 3 ddal. chacun; 11 kg. de beurre et 2 pièces de fromage pesaut, l'une 26 kg., l'autre 27 kg.

Il vend le froment fr. 2,60 le dal.; l'avoine $\frac{1}{4}$ de moins que le froment; les pommes de terre les $\frac{2}{5}$ de moins que l'avoine; le beurre fr. 1,35 le demi-kg., et le fromage fr. 0,54 le demi-kg.

Il fait en ville les dépenses suivantes :

1^o Il paye des impôts dont le bordereau se décompose comme suit :

A. *Fortune mobilière*¹, fr. 21 000 à 1 %.

B. *Fortune immobilière*, fr. 27 500, sur lesquels il défalque fr. 12 000 de dettes hypothécaires, à fr. 0,75 %.

C. *Impôt sur les chiens*, fr. 10,50.

D. *Autres frais dus au receveur*, fr. 14,35.

2^o Il achète des provisions de ménage, savoir : 12 kg. de café à fr. 1,95 le kg.; 7 kg. de riz à fr. 0,45 le kg.; 20 kg. de gruau à fr. 0,65 le kg., et 10 kg. de macaronis à fr. 0,80 le kg.

3^o Il achète divers outils pour fr. 28, sous escompte du 4 %.

4^o Enfin, il a dépensé personnellement fr. 3,10.

Faire son compte de caisse au soir de ce jour.

(*Solution au prochain numéro.*)

L. LECOULTRE.

¹ Le maître profitera de l'occasion pour expliquer à ses élèves notre système d'impôts.

Société évangélique d'éducation.

Séance d'automne

le samedi 16 novembre 1901, à 2 $\frac{1}{4}$ h. précises, au bâtiment de l'Union chrétienne à Lausanne.

PROGRAMME

1. Entretien sur Matthieu XV, 21, 28. Introduction par M. FORNEROD, instituteur à Aigle.
 2. Le cours éducatif du Père Girard. — Travail présenté par M. Paroz, ancien directeur de l'Ecole normale de Peseux.
 3. Renouvellement du Comité.
 4. Propositions individuelles.
- Thé. — Chants évangéliques, nos 47, 50, 143, 210, 220, 233, 237.

LE COMITÉ

MM. les **régents** et Mmes les **régentes** qui, au 31 décembre 1901, auront droit à la **première augmentation de traitement pour cinq années de services**, sont priés d'adresser au département, avant le **15 novembre** prochain, leur demande accompagnée de pièces délivrées par les commissions scolaires, attestant la durée exacte de leurs fonctions, avec indication des dates d'entrée et de sortie.

Les titulaires déjà pourvus d'une attestation sont dispensés d'adresser une nouvelle demande.

Musée pédagogique de Fribourg.

Les membres du Corps enseignant de la Suisse romande, qui rendent des ouvrages à la **Bibliothèque du Musée pédagogique de Fribourg**, ou qui correspondent avec elle, sont priés de se servir de l'intermédiaire de la Commission scolaire de leur localité respective, attendu que, d'après une récente communication du Département fédéral des Postes, **la franchise de port n'est accordée qu'aux autorités scolaires.**

LA DIRECTION

AGRICULTURE ET COMMERCE

4^e service (Agriculture). — **Station laitière.**

Ecole pratique de fromagerie de Moudon.

Cet établissement a pour but de former des laitiers connaissant tous les travaux de fromagerie et capables de se rendre compte de tous les faits de la fabrication. En plus des travaux pratiques, — fabrication de divers genres de fromages, du beurre, etc., qui s'exécutent sous la direction du fromager-chef et de son aide, les apprentis reçoivent un enseignement théorique sur l'industrie laitière, la chimie du lait, l'élevage et l'entretien du bétail, la comptabilité laitière et les notions principales des sciences naturelles.

La durée de l'apprentissage est d'un an pour les élèves réguliers. L'enseignement est gratuit. Les élèves réguliers, logés par l'école ont à pourvoir à leur entretien; ils reçoivent de l'Etat un subside mensuel de 20 fr.

Toutefois, l'École prenant possession de nouveaux bâtiments dans le courant de l'année 1902, les élèves réguliers seront logés et nourris dans l'établissement moyennant un prix de pension modique. Dans tous les cas, le coût de l'apprentissage ne sera pas supérieur à celui du régime actuel.

A la fin des études, l'Etat peut accorder une bourse aux élèves réguliers qui en font la demande et dont la condition de fortune, la conduite et l'application justifient cet encouragement. L'École reçoit aussi des élèves temporaires.

Le nouveau cours s'ouvrira le lundi 20 janvier 1902, à 4 $\frac{1}{2}$ heures du soir.

Adresser les inscriptions pour le samedi 28 décembre 1901, à M. H. Guex, directeur de l'École, à Moudon, qui, au besoin, donnera de plus amples renseignements.

Joindre à la demande d'inscription le carnet scolaire ou le livret de service.

Lausanne (Champ-de-l'Air), 22 octobre 1901.

Pr le chef du Département de l'Agriculture et du Commerce,
DUBOUX.

A NOS LECTEURS — Afin de faciliter l'expédition, nous prions nos abonnés d'indiquer le numéro de leur bande d'adresse lorsqu'ils en demandent le changement.

LA PAPETERIE DE BIBERIST

(CANTON DE SOLEURE)
recommande ses

Papiers à dessin pour écoles

très appréciés et lesquels sont en magasin dans différents formats et qualités.

Echantillons à disposition.

»»» *Ne sont pas livrés directement, mais seulement par les papeteries.* «««

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Terreaux, 4, LAUSANNE — R. de l'Hôpital, 22, NEUCHATEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.

Chemises flanelle, chemises Jæger, etc., etc.

— CONFECTION SUR MESURE —

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

Les machines à coudre

SINGER

qui ont obtenu à l'Exposition de Paris 1900 le

GRAND PRIX

la plus haute récompense

se répartissent actuellement en plus de 900 différentes variétés
applicables à la famille ou à l'industrie

Paiements par termes. — Escompte au comptant.

Garantie sur facture.

COMPAGNIE "SINGER,,

Seules maisons pour la Suisse romande :

GENÈVE, rue du Marché, 13.

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, vis-à-vis Hôtel suisse.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.

EXPOSITION CANTONALE DE VEVEY 1901
2 Médailles d'Or avec félicitations du Jury.

Fætisch Frères

MAGASIN DE MUSIQUE GÉNÉRAL

Maison de confiance, fondée en 1804.

Rue de Bourg, 35, LAUSANNE

PIANOS ET HARMONIUMS

Magnifique choix à des prix très modérés.



NOËL



GRAND CHOIX DE NOUVEAUTÉS

pour Chœurs d'hommes

♪ ♪ ♪ ♪ ♪ pour Chœurs mixtes ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪

◊ ◊ ◊ ◊ ◊ pour Chœurs d'enfants ◊ ◊ ◊ ◊ ◊

♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ pour Chœurs de femmes

Important pour MM. les directeurs de Sociétés musicales

Vient de paraître — **H. KLING.**

THÉORIE ÉLÉMENTAIRE ET PRATIQUE DE L'ART DU CHEF D'ORCHESTRE, DU DIRECTEUR DE MUSIQUE D'HARMONIE, DE FANFARES ET DE SOCIÉTÉS CHORALES

Prix net, 1 fr.

Sera livré au **prix exceptionnel** de 80 cent. jusqu'au **31 décembre 1901**
seulement. L'ouvrage n'est pas envoyé en examen.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XXXVII^e ANNÉE — N° 46

LAUSANNE — 16 novembre 1901.



L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ÉCOLE · REQUIS.)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD, maître à l'Ecole d'application annexée aux écoles normales vaudoises.

Gérant: Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

NEUCHATEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gailland**, inst., St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7,50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :
Librairie PAYOT & C^e
Lausanne.

Tout ouvrage dont l'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces: 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Baatard**, Lucien, prof., Genève.
Rosier, William, prof., Genève.
Grosgeurin, L., inst., Genève.
Pesson, Ch., inst., Genève.

Jura Bernois.

MM. **Fromaigeat**, L., inst., Saignelégier.
Mercerat, E., inst., Sonvillier.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Schaller, G., direct., Porrentruy.
Gylam, A., inspecteur, Corgémont.
Baumgartner, A., inst., Biel.

Neuchâtel.

MM. **Thiébaud**, A., inst., Locle.
Grandjean, A., inst., Locle.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.

Fribourg.

M. **Genoud**, Léon, directeur, Fribourg.

Valais.

MM. **Michaud**, Alp., inst., Bagnes.
Blanchut, F., inst., Collonges

Vaud.

MM. **Cloux**, F., Essertines.
Dériaz, J., Dizy.
Cornamusaz, F., Trey.
Rochat, P., Yverdon.
Jayet, L., Lausanne.
Visinand, L., Lausanne.
Failletaz, G., Gimel.
Briod, E., Fey.
Martin, H., Lausanne.
Magnin, J., Préverenges

Suisse allemande.

M. **Fritschi**, Fr., président du *Schweiz. Lehrerverein*. Zurich.

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande

MM. **Ruchet**, Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.
Decoppet, C., Conseiller d'Etat, Lausanne.
Burdet, L., instituteur, vice-président, Lutry.

MM. **Perrin**, Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.
Sonnay, adjoint, secrétaire, Lausanne.

“ LA SUISSE ”

Société d'assurances sur la vie.

FONDÉE EN 1858

Siège social: Lausanne, Rue du Midi, 2

Assurances sur la vie d'après toutes les combinaisons. Rentes viagères. Assurance sur la vie combinée avec l'assurance contre les accidents. En vertu de cette combinaison, l'assuré qui renonce à participer aux bénéfices de « La Suisse » reçoit *sans augmentation de primes* une police individuelle d'assurances contre les accidents auprès de la compagnie « Le Soleil ». Sécurité générale.

Assurance combinée à effets multiples.

Cette combinaison *toute nouvelle* garantit à l'assuré un capital payable à son décès s'il survient avant un certain âge fixé dans la police, et s'il atteint cet âge la faculté d'opter entre différentes alternatives prévues dans le contrat et combinées l'une avec l'autre : conserver une assurance au décès, toucher une certaine somme au comptant ou être mis au bénéfice d'une rente viagère. Cette combinaison a le grand avantage de permettre à l'assuré d'attendre l'échéance de son contrat pour se déterminer, à ce moment, sur la façon dont il entend retirer le bénéfice de ses économies.

Pour renseignements, prospectus, etc, s'adresser au siège social à Lausanne, rue du Midi, 2, ou à MM. les agents dans toutes les localités importantes.

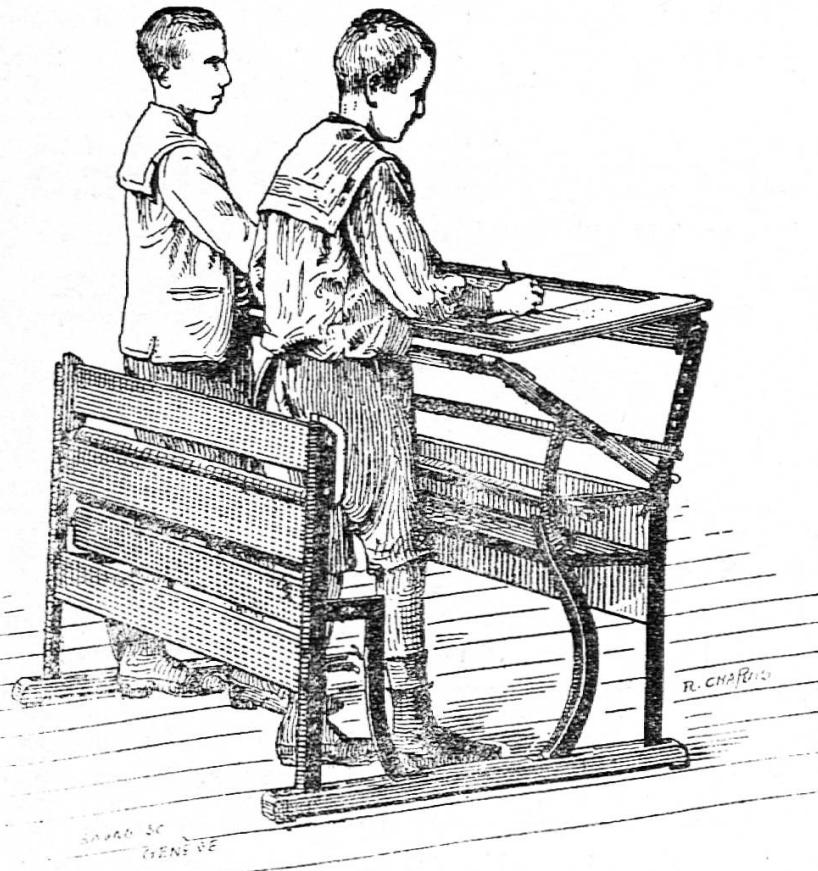
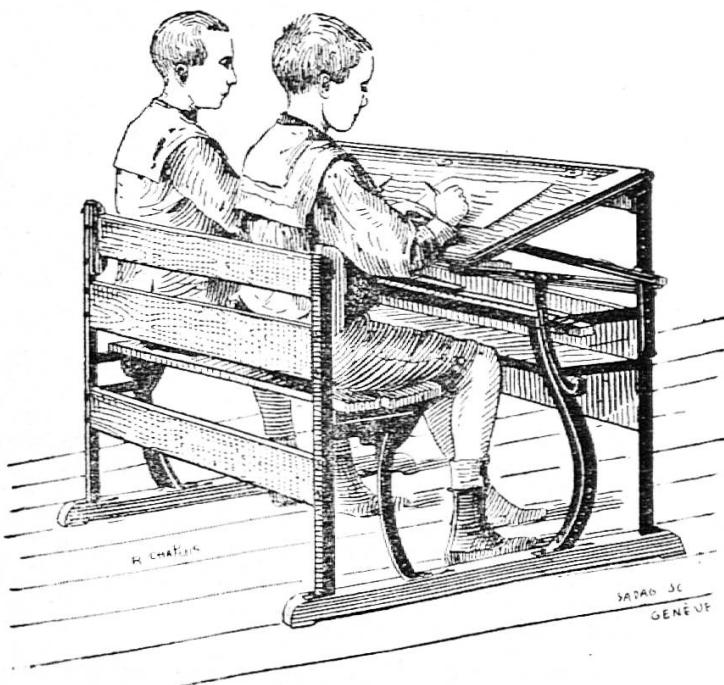
PUPITRES HYGIENIQUES

J. MAUCHAIN

GENÈVE

place Métropole.

Genève + 3925 — Modèle déposé.



Grandeur de la tablette : 125 × 50.
Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :
1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire réactue ;
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement (écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc
47 fr. 50

Même modèle avec chaises
47 fr. 50

Attestations et prospectus
à disposition.



1883. Vienne. — Médaille de mérite.

1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

1900. EXP. UNIVERSELLE, PARIS. — Médaille d'or.

La plus haute récompense accordée au mobilier scolaire.



LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

Nouveautés et Ouvrages d'Étrennes.

Au Foyer Romand. Etrennes littéraires pour 1902, publiées sous la direction de M. PHILIPPE GODET. Prose et Poésie, par les principaux écrivains de la Suisse romande. In-16, broché 3 fr. 50 ; relié avec plaque spéciale. 5 fr.

Le sculpteur de Christ, par NOELLE ROGER. In-16 broché. 3 fr.

La chanson du cœur. Poésies choisies d'auteurs contemporains, par CH. FUSTER. In-16, broché. 3 fr.

Bonne année. Calendrier avec texte en vers et illustrations. Petit in-16 0 fr.

Calendrier évangélique à effeuiller. Fonds divers à 0 fr. 60, 1 fr. et 1 fr.

Calendrier poétique à effeuiller. Fonds divers à 0 fr. 80, 1 fr. et 1 fr.

Ces deux calendriers sont munis chacun de deux bons-primes, donnant droit à toute personne qui s'en sert pour sa demande, la réduction de prix indiquée sur tous les ouvrages qui y figurent

Agenda de l'agriculteur et du vigneron pour 1902. Publié sous direction de M. G. MARTINET, directeur de l'Etablissement fédéral d'essais de semences, à Lausanne. Prix. 2 fr.

CAUSERIES FRANÇAISES

Revue de langue et de littérature française contemporaines

publiée sous la direction de

M. Aug. André, professeur,

Lecteur à l'Université de Lausanne.

Première année. Un vol. in-16 de 344 VIII pages 3 fr.

Deuxième année. Un vol. in-16 de 346-VI pages. 3 fr.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 8, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

VAUD ECOLE DE RECRUE

MM. les instituteurs qui ont fait cette année leur **école de reerue** sont priés d'aviser le service de l'Instruction publique en indiquant leur incorporation.

Le Musée scolaire cantonal

(Bâtiment de l'Ecole normale, 3^e et 4^e étages)

est ouvert gratuitement au public **à partir du 1er septembre prochain** les mercredi et samedi après-midi, de 2 à 5 heures.

Toute personne qui désirera le visiter en dehors de ces heures-là pourra le faire en s'adressant au concierge de l'Ecole normale.

Supplément à l'Éducateur.

Le Bureau du Comité central de la Société pédagogique

aux membres du corps enseignant de la Suisse romande.

CORCELLES, NEUCHATEL, le 15 novembre 1901.

M

Nous avons l'avantage de vous annoncer que l'*Agenda des écoles* (Année 1902) va paraître. Cédé en 1897 par son fondateur, le regretté F. Payot, à la Société romande, il a subi dès lors d'heureuses transformations. Considérablement amélioré, de façon à être toujours plus utile aux instituteurs et institutrices, il a l'avantage de conserver son prix minime de fr. 1,50. Nous faisons un appel pressant à tous nos collègues en les priant de bien vouloir considérer que le bénéfice est entièrement versé dans la **Caisse de secours** et que par conséquent plus il y aura d'Agendas placés, plus aussi la part des veuves et des orphelins sera grande. L'Agenda est non seulement utile, presque nécessaire aux membres du Corps enseignant de tous les degrés, mais il rend des services incontestables et incontestés à tout le monde. Instituteurs, institutrices, un peu de propagande en faveur de l'Agenda, et sans beaucoup de sacrifices et de peines, nous aurons le plaisir et le bonheur de faire du bien à nos frères frappés par le malheur.

Au nom du Bureau du Comité central de la Société pédagogique romande :

Le gérant,

C. PERRET.

Le secrétaire,

F. HOFFMANN.

Le président,

L. LATOUR.

Les comités des Sociétés pédagogiques de Vaud, de Genève, de Neuchâtel et du Jura bernois, la Société fribourgeoise d'éducation, la Société valaisanne d'éducation, la Société des instituteurs du Valais romand recommandent chaleureusement le placement de l'Agenda des écoles.

Au nom de la Société pédagogique genevoise :

Le secrétaire,

CH. MÉGARD.

Le président,

L. BAATARD.

Au nom de la Société pédagogique neuchâteloise :

Le secrétaire,

D. MOUCHET.

Le président,

A. THIÉBAUD.

Au nom de la Société pédagogique jurassienne :

Le secrétaire,

JOS RAIS.

Le président,

L. FROMAIGEAT.

Au nom de la Société fribourgeoise d'éducation :

Le secrétaire,

E. GREMAUD.

Le président,

A. CRAUSAZ.

Au nom de la Société valaisanne d'éducation :

Le secrétaire,

E. NAVILLE.

Le président,

F. GIROUD.

Au nom de la Société des instituteurs du Valais romand :

Le secrétaire,

A. MICHAUD.

Le président,

F. BLANCHUT.

Au nom de la Société pédagogique vaudoise :

Le secrétaire,

M. COLLET.

Le président,

J. CLOUX.

NB. La correspondance, les envois d'argent, les demandes de renseignements concernant l'Agenda des écoles doivent être adressés à M. Ch. Perret, gérant de l'Éducateur, Le Myosotis, Lausanne.

A envoyer au délégué ou au gérant.

BULLETIN DE COMMANDE

Le soussigné désire recevoir exemplaires de l'

Agenda des Ecoles pour 1902

Prix de l'exemplaire : fr. 1.50 (fr. 1.65 contre remboursement d'un seul exemplaire).

Le produit net sera versé dans la Caisse de Secours mutuels de la Société pédagogique romande.

Timbre
de
2 centimes

Monsieur